



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 28620

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la méconnaissance surprenante des 8-12 ans quant à la diversité des légumes et des fruits et la composition de certains plats. Selon une étude l'Association Santé Environnement France (Asef) sur l'alimentation des écoliers, les enfants ne reconnaîtraient plus les légumes ; 87 % d'entre eux ignorent ce qu'est une betterave et 25 % ne savent pas que les frites proviennent de pommes de terre. Qui plus est, l'autre constat, tout aussi inquiétant, de l'étude de l'Asef, révèle que les écoliers ont de mauvaises habitudes de consommation. En effet, à table, près d'un enfant sur quatre boit du sirop, du jus de fruit ou du soda. 10 % d'entre eux affirment même rajouter systématiquement du ketchup ou de la mayonnaise à leur assiette. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis de nombreuses années, le ministère de l'éducation nationale participe à la prévention et à la promotion de la santé en assurant aux élèves, tout au long de leur scolarité une éducation à la santé, en articulation avec les enseignements, adaptée à la fois à leurs attentes et à leurs besoins ainsi qu'aux enjeux de santé publique. Cette politique de santé en faveur des élèves accorde une place importante à l'éducation nutritionnelle. Sa mise en place a nécessité un réel travail partenarial avec les différents départements ministériels concernés, notamment le ministère chargé de la santé au sein du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et celui chargé de l'agriculture au sein du Programme National de l'Alimentation (PNA). Une formation à l'éducation sensorielle est proposée aux enseignants du premier degré depuis janvier 2011. Le projet développe « les classes du goût » et permet aux enseignants d'aborder l'éducation au goût à travers toutes les disciplines. Par ailleurs, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et le ministère de l'éducation nationale ont souhaité s'associer pour proposer aux collectivités locales une action d'éducation alimentaire centrée sur l'accessibilité aux fruits et légumes. Cette éducation repose sur une distribution hebdomadaire de fruits dans le cadre scolaire accompagnée d'actions pédagogiques. Mise en place à titre expérimental en 2008 pour les enfants du primaire, l'opération « un fruit pour la récré » a été couronnée de succès. Elle a ensuite été pérennisée grâce au programme européen de distribution de fruits et légumes dans les écoles, voté le 18 décembre 2008 au Conseil de l'Union européenne puis étendue progressivement aux collèges et aux lycées.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28620

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5710

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 219